

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 467 601

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 79 26946**

(54) Anti-inflammatoire local, végétal, réfrigérant.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 61 K 35/78, 31/02.

(22) Date de dépôt..... 25 octobre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 18 du 30-4-1981.

(71) Déposant : BENGUIGUI Francis, résidant en France.

(72) Invention de : Francis Benguigui.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Benguigui Francis,
3, rue Bujaud, 17000 La Rochelle.

La présente invention concerne une préparation médicamenteuse permettant de traiter localement toutes sortes d'inflammations.

Aucun des antiinflammatoires à usage externe connus contenant des extraits végétaux ou des produits de synthèse organique ou minéral, n'a été associé à un des meilleurs antiinflammatoires que représente l'effet physique du froid.

L'effet antiinflammatoire de l'association flugène + extraits végétaux est cliniquement plus fort, immédiat et prolongé dans le temps. Le conditionnement est sous forme pratique de boîtier aérosol où le flugène joue le rôle de gaz propulseur et réfrigérant.

La préparation objet de cette invention associe une formule d'extraits végétaux et selon les concentrations, des flugènes II4 - I2 et II et de l'alcool ou de l'acétone soit :

:	:	Flugène	:	:
:	Produit	F. II4 dichlorotetrafluoroéthane	:	Tiers solvant
:	actif	+ F. I2 trichlorofluorométhane	+	Alcool ou
:	Végétal	F. II dichlorofluorométhane	:	Acétone

La préparation préférentielle de base associe, sans tiers solvant alcoolique, le produit actif végétal aux flugènes II4 + I2 soit :

:	Produit actif végétal N° I de base :	Flugènes :	:
:		:	:
:	dont la concentration pondérale est	dont la concentration pondé-	:
:	de 50 % en poids et ayant comme	rale est de 50 % en poids	:
:	composition :	avec 60 % de F II4 et 40 %	:
:	Teinture de gingembre 180 g	de F I2	:
:	Huile Essentielle d'origan 7 g	:	:
:	Huile Essentielle de Genièvre 7 g	:	:
:	Huile Essentielle de térébenthine 15 g	:	:
:	Menthol 8 g	:	:
:	Camphre 8 g	:	:
:	Alcoolat de Romarin q.s.p 300 ml	:	:

A partir de cette formule de base, nous avons établi différentes combinaisons où nous faisons varier la composition et les concentrations d'extraits végétaux soit :

Produit actif végétal N° 2

Teinture de Gingembre	180 g
Huile Essentielle d'origan	8 g
Menthol codex	8 g
Camphre	8 g
Alcoolat de Romarin	q.s.p 300 ml

Produit actif végétal N° 3

Teinture de Gingembre	180 g
Huile Essentielle de térébenthine	16 g
Menthol Codex	8 g
Camphre	8 g
Alcoolat de Romarin	q.s.p 300 ml

Produit actif végétal N° 4

Teinture de Gingembre	180 g
Huile Essentielle de genièvre	8 g
Huile Essentielle de térébenthine	16 g
Menthol Codex	8 g
Camphre	8 g
Alcoolat de Romarin	q.s.p 300 ml

Quantités minimales et maximales d'extraits végétaux

Teinture de gingembre	40 g	180 g
Huile Essentielle d'origan	2 g	8 g
Huile Essentielle de genièvre	2 g	8 g
Huile Essentielle de térébenthine	10 g	16 g
Menthol codex	3 g	8 g
Camphre	3 g	8 g
Alcoolat de Romarin	50 g	95 g

Caractéristiques des extraits végétaux :

La teinture, huiles essentielles et alcoolat sont obtenus selon les modalités opératoires, décrits dans la pharmacopée française, soit :

Teinture de gingembre : c'est le rhizome de zinziber officinalis qui est exploité et préparé par "lixiviation" avec de l'alcool éthylique à 70°.

Huile essentielle de térébenthine : provient de l'oléorésine fournie par Larix Européa Décidua, préparée par distillation directe à la vapeur d'eau et mise en solution huileuse.

Alcoolat de Romarin : on utilise les sommets fleuris fraîches de rosmarinus officinales labrée.

Dans la formule initiale de base, nous pouvons aussi faire varier la composition et la concentration des flugènes soit :

Formules incluant seulement le F. II4 :				
Préparation	Produit actif	Alcool à 95°	F. II4	
	végétal de base			
a	4,23 ml	38,80 ml	47,97 ml	
b	6,50 ml	51,85 ml	41,65 ml	

Formules incluant les F. II et F. I2				
Préparation	Produit actif	Alcool à 95°	F. II + F. I2	
	végétal de base		à concen-	
			tration égale	
a	10 ml	50 ml	40 ml	
b	20 ml	40 ml	40 ml	

La préparation objet de l'invention peut-être utilisée dans le traitement local d'une inflammation ou d'une infection :

des pulvérisations répétées sur une région douloureuse ou souillée provoquent un effet antiinflammatoire sédatif rapide dans les cas de contractions musculaires et de traumatismes des parties molles. L'effet thérapeutique est concluant dans le traitement de migraines, céphalées, algies faciales, myalgies, arthrose cervicale et comme antiinflammatoire superficiel d'appoint dans les cas de cellulite maxillo-faciale.

La projection de la préparation sur des cultures d'espèces bactériennes pathogènes banales, E. coli, staphylocoque doré, pseudomonas, streptocoque du groupe D... montre une action antibiotique brutale de destruction foudroyante.

La préparation prévient et traite l'infection des plaies superficielles souillées, des écorchures et coupures.

4
REVENDICATIONS

1 - La préparation médicamenteuse a usage externe antiinflammatoire et antiinfectieuse caractérisée par le fait qu'elle associe des extraits végétaux liquides à des gaz flugènes.

2 - La composition du produit actif végétal à base de teinture de gingembre, huile essentielle d'origan, de genièvre, de térébenthine, de menthol, camphre et d'alcoolat de romarin.

3 - L'association des flugènes I2 + III4 et II + I2 donnant un effet réfrigérant antiinflammatoire immédiat.

4 - La combinaison des Flugènes I2 + III4 et II + I2 à tout antiinflammatoire liquide à usage externe.